



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-790

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité	Délibération N° 2015-790

Gradignan - Soutien au commerce de proximité - Recrutement d'un manager commerce - Codev 2015-2017 fiche action n°13 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Gradignan est réputée pour la qualité de son commerce de proximité en centre ville où se côtoient des enseignes de grand renom et un panel de commerces diversifiés dans les métiers de bouche, comme dans les services à la personne, ou l'habillement. La ville mène, depuis plusieurs années, une réflexion pour conforter ce pôle de centre bourg mais également renforcer ses polarités de quartier.

Afin d'accompagner les évolutions et mettre en œuvre sa stratégie de renforcement de l'offre commerciale, elle a pris la décision fin 2012 de recruter un chargé de mission commerce et artisanat pour une durée de 3 ans. Ce manager commerce, en poste depuis le 02 janvier 2013, a pour fonction, d'animer et de coordonner le programme d'actions, d'en assurer le suivi opérationnel et budgétaire et d'en dresser le bilan.

Les missions de ce manager sont les suivantes :

- Accompagnement et conseil collectif par une présence et un appui technique auprès du groupe actif de commerçants et soutien technique à l'Association des commerçants de Gradignan, créée le 05/08/2013,
- Accompagnement et conseil individuel par la rencontre de commerçants et de porteurs de projets commerciaux lors d'entretiens individuels,
- Rédaction et envoi de la newsletter commerce (11 newsletter acheminées en 2014 auprès de 120 commerces destinataires),
- Mise à jour de l'observatoire de l'immobilier commercial, dédié au recensement des locaux vacants afin d'assurer une meilleure rotation des locaux commerciaux vacants et disposer de données pour renseigner les porteurs de projets,
- Rédaction d'un dossier de subvention auprès du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), avant réforme de cette procédure,
- Relationnel régulier avec les partenaires extérieurs et travail en réseau avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine (CCIB), section Gironde (CMARA 33), la région Aquitaine, le département de la Gironde, Bordeaux Métropole, réseau Ronde de Gironde,
- Mise à jour du fichier du commerce et de l'artisanat,

- Conseil et aide individuelle auprès des commerces,
- Participation aux réunions du groupe de travail sur les travaux du centre ville, information permanente des commerçants et animation de la médiation des travaux qui débuteront entre mars et mai 2016,
- Élaboration du plan de protection des commerces pour les travaux à venir,
- Participation active au réseau Mancom (réseau des mangers de commerce),
- Mise en place des Écodéfis avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, 25 commerces se sont engagés sur Gradignan pour une remise des prix le 04 novembre 2015.

Le poste de manager commerce va se développer pour les années à venir autour des axes de travail suivant :

- Développement d'outils de marketing territorial pour démarcher les porteurs de projets que la ville souhaite attirer (en partenariat avec les universités),
- Développement du site Internet des commerçants, via l'option e-commerce,
- Mise en œuvre de la phase 1 du plan de protection des commerces pour les travaux du centre ville qui démarrent au 1^{er} semestre 2016,
- Développement de nouvelles animations avec les commerçants.

Afin d'assurer le développement de ces projets, et la prorogation des fonctions du manager commerce/artisanat de la commune de Gradignan, Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 11 551 €, pour un budget global de 45 300 €, conformément aux dispositions du règlement d'intervention relatif au commerce de proximité adopté le 25 mai 2012, par le Conseil de Communauté. Ce dernier prévoit à l'axe 3 la possibilité d'un co-financement à hauteur de 30 % HT des dépenses éligibles, dans la limite de 21 000 € annuels pendant les 3 premières années.

Cette action est inscrite au contrat de co développement 2015-2017 de la commune (fiche action n°13).

Cette démarche est conforme aux orientations de la charte d'urbanisme commercial adoptée par le Conseil de Communauté en février 2011, qui prévoit le renforcement du pôle centre de l'agglomération et des pôles de centres-villes et de proximité, et d'autant quand ils se situent dans le cadre de projets urbains structurants de type 50 000 logements.

Le plan de financement du poste pour l'année 2015 est le suivant :

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Poste chargé manager commerce	45 300	Bordeaux Métropole Ville de Gradignan	11 551 33 749
TOTAL	45 300		45 300

La participation de Bordeaux Métropole représente 25,49% du budget total de l'action ce qui correspond aux clauses prévues à l'axe 3 du règlement d'intervention sur le commerce.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération cadre sur les contrats de co-développement 2015/2017, n°2015/0332 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015,

VU la fiche action n°13,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le financement du poste de manager commerce/artisanat de la ville de Gradignan pour une durée de 3 ans est une étape indispensable à la mise en œuvre d'un programme de renforcement de l'appareil commercial et artisanal de la commune et que, par ailleurs, les missions confiées sont en adéquation avec la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir le commerce et l'artisanat de proximité. Par ailleurs, ce soutien de Bordeaux Métropole est inscrit au contrat de co développement 2015/2017 entre la Métropole et la ville de Gradignan, fiche action n° 13.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à la commune de Gradignan une subvention de 11 551 € destinée à financer le coût du poste de chargé de mission commerce/artisanat pour l'année 2015, dont le montant global H.T est de 45 300 €,

Article 2 : Monsieur le Président est habilité à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de ce financement.

Article 3 : La dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657341, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2015	Madame Christine BOST